



Assemblée Générale Constitutive du 08 novembre 2013

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association : « Saint-Pierre qui Roule »

Le 08 Novembre 2013

Présents :

Benaïche Claire, Aubry Catherine, Mor Martin, Pignal Christophe, Rubi Isabelle, Coineau Michel, Pourchier Jérôme, Benaïche Luc, Salvagione Carole, Aubry Gérard, Vincheneux Valérie, Sube Eric, Garone Augustin, Garone Isabelle, Mengual Virginie, Blanc Pierrette, Grolee François, Loréal-Grolee Annick, Arnoux Philippe, Armengaud Catherine

Absents excusés et représentés à l'AG :

Blaud Raymonde, Blaud Michèle, Blaud Jacques, Barthelemy Manuel, Mengual Vivian, Pignal Fabienne

Rédacteur : Eric Sube

I. Choix du nom de l'association

A été élu, par une forte majorité, le choix définitif de nom que portera l'association. « Ensemble à Saint-Pierre » disparaît pour laisser la place à l'association « Saint-Pierre qui Roule »

II. Réalisation, impression et signature des statuts de l'association pour dépôt en préfecture

Les statuts rédigés lors de l'assemblée du 19 octobre demeurent.

L'article 11 : assemblée générale ordinaire, a été modifié par décision de la majorité des membres représentés.

Pour ce qui concerne les conditions de quorum lors des AG, elles sont désormais fixées à la présence minimum de la moitié + 1 des membres actifs.

Les statuts sont envoyés par mail à tous les membres.

Affichage municipal prévu dès réception du récépissé

III. Création du règlement intérieur de l'association

Le règlement intérieur demeure inchangé par rapport au texte du 19 octobre, sauf article 2 : Cotisations et article 4 : assemblée générale

Article 2 : Cotisations

L'assemblée a statué sur la cotisation demandée aux membres adhérents.

La cotisation des membres adhérents est de 5 € à l'année. Les membres adhérents sont listés et la liste est tenue à jour par le bureau.

Dans le cadre d'un événement payant, le prix d'entrée sera différent pour les membres adhérents et les non membres. Il sera déterminé ultérieurement les conditions d'adhésion possible à la journée en fonction des événements organisés.

Article 4 : Assemblée générale

Est ajouté dans le déroulement des assemblées la règle du droit de parole induit : « *que celui ou celle qui à quelque chose à dire parle ou se taise à jamais.* ».

Sur chaque thème ou sujet abordé en assemblée, chacun a le droit et le devoir de s'exprimer pendant l'assemblée sans que la question ne soit systématiquement posée.

Le recours au vote peut-être demandé également par un ou plusieurs membres afin de trancher sur un sujet litigieux.

Doc envoyé par mail à tous les membres.

IV. Election du Conseil d'administration

Appel au volontariat pour constituer le CA de 10 personnes

Les candidats sont élus à l'unanimité :

- Jacques Blaud
- Michel Morello
- Cathy Aubry
- Annick Loréal-Grolée
- Virginie Mengual
- Martin Mor
- Luc Benaïche
- Catherine Armengaud
- Claire Benaïche
- Eric Sube

V. Election du Bureau

Appel au volontariat pour constituer un bureau de 3 personnes

Les candidats sont élus à l'unanimité

- Eric Sube : Président
- Cathy Aubry : Secrétaire
- Jacques Blaud : Trésorier

VI. Création des commissions de travail

Note dans le règlement intérieur

Commission « Espace autour de la Chapelle »

Pilote : Jérôme Pourchier

Membres attachés à la commission: Blaud Jacques, Morello Michel, Salvagione Carole, Mor Martin et Vivian Mengual.

Commission « Exposition Photos »

Pilote : Claire Benaïche

Membres: Morello Michel, Luc Benaïche, Eric Sube

Commission « Calades Ruelles »

Pilote : Manuel Barthelemy

Membres : Christophe Pignal, Gérard Aubry, Eric Sube

Commission « Balleti Concert »

Pilote : Eric SUBE

Membres : Manu Barthelemy, Isabelle Rubi, Martin Mor, Cathy Aubry

Si d'autres membres souhaitent rejoindre les équipes, ils peuvent le faire à tous moments.

Les autres commissions seront nommées pour prendre en charge les projets au fil des années dont très prochainement :

- Amélioration des écoulements pluviaux du hameau (les personnes motivées doivent se faire connaître)

VII. Autres Points abordés

- L'association sera présentée à la mairie lors d'un prochain conseil municipal. Les travaux autour des différentes commissions seront rapidement abordés.
- Remarque de Jacques Blaud sur le respect du calme et de la tranquillité du hameau. Jacques se fait le porte parole des habitants du hameau qui pourraient s'inquiéter de l'organisation répétée de concerts et ballets et de toutes autres activités mettant à mal la sérénité de St Pierre.
L'assemblée est unanime sur le fait que la réalisation d'un maximum de 2 ou 3 événements sonores dans l'année ne représentera pas une gêne. D'autant que la nature des événements sera certainement en harmonie avec le lieu.
- Remarque de Pierrette Blanc sur la détérioration des chemins des quartiers sud qui s'ajoute à celle faite par Jeanine Damiano lors de la réunion de quartier et Virginie Mengual sur les accès aux jardins par le chemin du lavoir.
L'association ne se substituera pas à la commune pour des travaux qui peuvent être très importants. La commission de travail sur l'écoulement du pluvial sera réalisée pour faire le point sur tous les endroits sensibles du village qu'il faut traiter. Tous les volontaires pour constituer cette commission sont les bienvenus. L'objectif étant de récolter les problèmes et d'apporter notre coopération à la mairie sur ce qu'il est possible de faire.
- Remarque de Luc Benaïche en tant que porte parole de Monique Antichan Jonesco à propos de l'inquiétude de voir pousser devant sa maison l'installation de collecteurs de tri et déchets dont celui du verre.
L'association et la commission de travail sur l'aménagement de l'espace autour de la Chapelle vont se rapprocher de la mairie pour faire l'inventaire des contraintes et des obligations. La décision d'implantation des containers n'est pas encore à l'ordre du jour, mais la remarque est bien prise en compte.
- Remarque de Eric Sube sur le choix des personnes auxquelles l'association va décerner les titres de membres d'honneur. Chaque membre actif (chacun d'entre vous) est appelé à réfléchir et à donner les noms de ceux et celles qu'il souhaite y voir figurer.
Exemples cités : Dany et Gérard Gevaudan (pour le travail sur les jardins à côté de la chapelle), M Le Maire de Pierrerie, Mme Simone Jonesco...
Rappel tous les habitants de plus de 75 ans sont d'office membres d'honneur.

L'assemblée est ponctuée par un apéritif dinatoire très suivi et bien fourni par chacun. L'esprit est toujours très bon et cela est de très bonne augure pour l'avenir !!!

Merci à tous de votre participation.

Gardons à l'esprit l'ambition d'associer le maximum de personnes à ce projet.
N'hésitez pas à en parler autour de vous !!!